

COMMUNE DE HOUNOUX

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mardi 31 mars 2026 à 19H00

Par suite d'une convocation en date du 25/03/2026, les membres composant le nouveau Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le 31/03/2026, à 19H00, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

L'approbation du PV du jour sera votée et signé lors d'une prochaine séance.
Monsieur le maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présent(e)s : M. PAINCO Paul - Mme DEVIENNE Patricia – M. VIGNEAU Bernard - Mme RIGAUD Véronique – M. MIO Michel – M. TAVARON Jean-Noël – Mme PAINCO Béatrice - M. Johan BROUNS – Mme AMBROSIO Frédérique - M. CANZIAN Romain.

Absent(e)s : Excusée, Mme BALAYÉ Cynthia

Procuration (s) : Mme. BALAYÉ Cynthia a donnée procuration à M. TAVARON Jean-Noël.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Patricia DEVIENNE est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Monsieur le maire désigne deux assesseurs afin de procéder au vote de la liste des adjoints au maire : Mme AMBROSIO Frédérique et M.CANZIAN Romain.

ORDRE DU JOUR

- Délibération : Election des adjoints.

DELIBERATION

« élection nominative des trois adjoints »

Lors du dernier conseil municipal, l'élection nominative des trois adjoints s'est tenue au scrutin secret, uninominal et majoritaire à trois tours. Ce mode de scrutin ne s'appliquant plus cette année pour cette élection, le service de contrôle de légalité de la préfecture a demandé que cette élection soit refaite à savoir, que les trois adjoints soient élus au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée). Monsieur le maire donne cinq minutes à l'assemblée pour qu'une ou plusieurs listes soient présentées. Une liste est alors présentée. Elle est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

LISTE D'ADJOINTS PRESENTEE :

- 1 DEVIENNE Patricia
- 2 VIGNEAUX Bernard
- 3 RIGAUD Véronique

Il est alors procédé au vote. Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux en exercices : 11

Nombres de conseillers municipaux ayant pris part au vote : 11

Nombre de suffrages nuls : 0

COMMUNE DE HOUNOUX

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrage exprimés : 9

La liste présentée a obtenu 9 voix et est donc élue à la majorité absolue au 1^{er} tour.

Madame DEVIENNE Patricia est élue 1^{ère} adjointe.

Monsieur VIGNEAUX Bernard est élu 2^{ième} adjoint.

Madame RIGAUD Véronique est élue 3^{ième} adjointe.

Il est ensuite procédé à la rédaction du procès-verbal.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite formuler des avis ou des suggestions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15